Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

était plutôt conique, puisqu'il s'agissait d'arbres ayant poussé en ordre dispersé dans un ancien taillis. De ce fait, les nœuds étaient abondants au-dessus de 6 m du sol. Il s'agissait donc d'un lot de grumes dont un tiers au plus pouvait être attribué au premier choix.

Grâce à l'intervention de l'« Association forestière vaudoise », ces grumes actuellement si recherchées par l'industrie du contre-plaquage et la fabrication des malles, ont été vendues, prises sur le parterre de la coupe, au prix de *49,10 fr.* le m³. La même coupe renfermait un certain nombre d'épicéas de même âge et de mêmes dimensions, dont les fûts présentaient des conditions identiques de forme et de nodosité. Les grumes provenant de cette essence ont été vendues au prix de *25,70 fr.* le m³. Le pin Weymouth a donc rapporté 91 % de plus que le conifère indigène.

Si, pour le moment, il est encore peu prudent de donner une grande extension aux cultures artificielles de pin Weymouth, en raison des dommages que peut lui causer la rouille vésiculaire, dont on ne connaît pas suffisamment la périodicité des apparitions, on fera bien de soigner particulièrement les groupes et les perchis de ce conifère exotique qui existent dans nos forêts. En effet, les prix avantageux qu'on peut obtenir de la vente de cet assortiment, rare et recherché dans la Suisse romande, doivent nous engager à stimuler son accroissement et surtout à le cultiver de telle façon que l'élagage naturel de son tronc s'effectue par les moyens naturels. Cette essence, de même que le mélèze, est avide de lumière; elle devra, par conséqent, être installée à grand écartement, ce qui la rendra moins vulnérable. On aura avantage à faire sous ses frondaisons des cultures de sapin et surtout de hêtre; en effet, l'association de ces deux essences traitées en sous-bois peut jouer un rôle favorable sur la formation du tronc du pin Weymouth. *A. Barbey.*

CHRONIQUE.

Cantons.

Neuchâtel. *Quarante ans de service.* Le lundi 29 juin 1930, à l'issue d'une conférence de service des inspecteurs forestiers du canton, M. *Renaud,* chef du Département de l'Intérieur, a remis à M. *Max Du Pasquier,* inspecteur forestier du IIme arrondissement à Areuse, le service en argent que la République offre à ceux qui lui ont consacré quarante années d'activité. C'est, en effet, le 1er juillet 1891 que M. Max Du Pasquier est entré au service de la forêt neuchâteloise en qualité d'adjoint à l'inspecteur du Ier arrondissement (Neuchâtel); du 1er juillet 1893 au 31 décembre 1899, il fut inspecteur du IVme arrondissement (Val-de-Ruz); dès le 1er janvier 1900, il est inspecteur du IIme arrondissement (Boudry). La remise du service fut accompagnée des compliments, des remerciements et des vœux du Conseil d'Etat et des collègues de M. Max Du Pasquier.

— *Nomination.* Sur présentation de la Commission forestière d'arrondissement, le Conseil d'Etat a appelé aux fonctions d'inspecteur du IVme arrondissement M. *Jean Mauler,* actuellement à Sierre. M. Mauler remplace M. *M. Veillon,* qui prend sa retraite après 33 années consacrées à la forêt neuchâteloise.

Vaud. *Nomination.* Dans sa séance du 3 août 1931, le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du IXme arrondissement, [1] à Orbe, M. *Louis Jaccard,* ingénieur forestier, qui pendant plusieurs années fut occupé, en Bulgarie et en Grèce, aux travaux d'estimation forestière — dirigés par une commission internationale — que nécessite le réajustement économique d'après guerre.

Le nouvel élu succède à M. *M. Moreillon,* que la maladie a mis dans la cruelle obligation de démissionner. Nous saisissons l'occasion d'exprimer à cet aimable collègue notre plus vive sympathie dans l'épreuve qui le frappe prématurément. Et nous serons l'interprète de tous ses amis et connaissances en lui adressant nos vœux les plus chaleureux de rétablissement. *H. B.*

Valais. *Rapport du Département forestier sur sa gestion pendant l'année 1930.* Depuis quelques années, le rapport de gestion du Département forestier du Valais se fait remarquer par l'intéressante diversité de ses renseignements. C'est aujourd'hui un des plus complets du genre et aussi un de ceux qu'on lit avec le plus d'agrément.

Celui sur le dernier exercice écoulé a paru il y a quelque temps déjà. Or, la réunion annuelle de la Société forestière suisse devant avoir lieu sous peu dans le Valais, il convient de récapituler ici cette publication avec quelque détail.

Dans le Valais, l'exploitation de la fane était de pratique courante dans les forêts publiques de plusieurs régions. Les autorités cantonales s'emploient avec énergie, depuis quelques années, à lutter contre les abus de cette exploitation si dommageable. C'est ainsi que dans ce dernier rapport sont relatées, entr'autres, les décisions du Département :

a) rendant obligatoires les prescriptions édictées, par l'inspecteur forestier d'arrondissement, sur le ramassage de la litière dans les forêts d'*Evolène;*

b) approuvant les règlements sur l'usage de la litière dans les communes de *Trient* et *Dorénaz.*

Dans la liste de ces décisions du Département forestier valaisan, nous avons relevé avec grand plaisir l'*interdiction d'exploiter une carrière* dans les forêts de Montana; puis celle autorisant les communes à prélever, sur leur « fonds de reboisement », les frais d'achat des ouvrages « Unser Wald » et « Forêts de mon pays ». Voilà qui témoigne d'une juste compréhension des exigences de l'esthétique forestière et

[1] Celui justement que le Service forestier cantonal se proposait, il y a quelques semaines, de supprimer.

du louable désir de venir en aide à la Société forestière suisse, dans ses entreprises de vulgarisation forestière.

La revision de la *taxe des forêts,* à laquelle devra collaborer le personnel forestier, sera entreprise en 1931. Il sera intéressant d'en apprendre le résultat et nous nous plaisons à espérer qu'un des membres du corps forestier valaisan voudra bien en entretenir, au moment voulu, les lecteurs du *Journal.*

Au chapitre du « Personnel forestier supérieur », le rapport mentionne que *sept ingénieurs forestiers,* engagés comme auxiliaires, ont été occupés durant six mois à des travaux d'aménagement dans sept arrondissements. Trois autres ingénieurs forestiers ont assumé la surveillance des projets subventionnés, en cours d'exécution dans trois arrondissements.

C'est ainsi que le canton du Valais est en voie de rattraper rapidement le retard dans lequel il se trouvait en matière d'aménagement, ou encore d'installations pour la vidange des bois. Il s'y emploie, depuis quelques années, avec un entrain magnifique, encouragé, il est vrai, par l'aide financière de la Confédération. Ainsi faisant, il donne à bon nombre de nos jeunes ingénieurs forestiers, trop souvent dans l'impossibilité de trouver une occupation permanente, le moyen de gagner leur vie. J'ai d'autant plus de plaisir à relever cette généreuse direction que, dans d'autres cantons, on a le regret de constater une fâcheuse tendance à diminuer plutôt le nombre des postes forestiers.[1] Puisse cette disposition, qui est l'indice d'un confiant optimisme, continuer à se manifester dans les sphères dirigeantes de l'administration forestière de ce canton.

Cet esprit d'optimisme n'exclut pas, au reste, certaines réflexions inspirées plutôt d'un esprit de sévérité. Ainsi le Rapport ne craint pas de signaler le fait que, dans un des dix arrondissements, « plus de régularité dans l'expédition des affaires courantes serait de rigueur. »

Pour en finir avec les questions concernant le personnel, relevons encore cette constatation qui n'est pas pour surprendre : « Le service des aides-forestiers — dont le nombre s'élève à 152, répartis entre 83 communes, tandis que 86 de celles-ci n'en possèdent pas — la plupart fort mal rétribués, donne en général peu de satisfaction; il faut en excepter les postes occupés provisoirement par de futurs gardes de triage. » Et, enfin, le fait qu'un troisième *cours de répétition* a eu lieu : au printemps, à Viège, pour les gardes de langue

---

[1] Même le canton de *Vaud* qui, de bonne heure, avait su réaliser les avantages d'une gestion intensive de ses boisés et prendre les mesures que celle-ci comporte, n'a-t-il pas tenté, il y a quelques semaines, de ramener de 17 à 16 le nombre de ses arrondissements forestiers, diminués déjà auparavant de 20 à 17 ? Cette tentative, il est vrai, a échoué grâce à l'opposition des communes intéressées.

allemande et à Châteauneuf, en automne, pour ceux de langue française.

Exploitations. Dans les forêts communales qui, en Valais, constituent la presque totalité de l'étendue boisée, les exploitations en 1930 ont été les suivantes :

	coupes de répartition aux ayants-droit	20.493 m³
service public	» de bois de construction	16.131 »
	» de bois d'affouage	42.210 »

Les exploitations pour le service public (bois de construction et d'affouage) ont comporté 58.341 m³, soit environ 7500 m³ de moins qu'en 1929.

A ces coupes, il faut ajouter celles pour la vente, soit 56 dans les forêts communales et 14 dans celles des consortages, avec un volume total de 15,500 m³ (en 1929 : 26,270 m³).

En général, les bois de répartition sont exploités par les ayants-droit. La coupe en commun et surveillée a pu être introduite presque partout sans trop d'opposition, sauf quelques exceptions. Par contre, la *délivrance sur pied* est toujours la règle, à l'exception de quelques communes qui font exploiter les bois d'affouage par un entrepreneur.

Les *ventes de bois sur pied* se pratiquent toujours dans certaines communes qui, sans se soucier du rendement financier, prétendent y trouver leur avantage. Relevons encore que cinq communes de l'arrondissement X, affiliées à l'Association forestière vaudoise, ont procédé, par son entremise, à des ventes importantes qui ont donné d'excellents résultats. Voilà un succès de plus à l'actif de l'utile et agissante association, dont le champ d'action ne cesse de s'étendre.

Le canton du Valais possède, en matière forestière, une institution probablement unique en Suisse : une caisse de reboisement alimentée surtout par des retenues sur les ventes de bois. Son avoir, à la fin de 1930, était de 280.507 fr. Il en a prélevé 29.104 fr., soit pour frais des plans d'aménagement (11.689 fr.), pour achat de « Forêts de mon pays » (922 fr.) et pour des améliorations forestières (16.493 fr.).

A côté de cette caisse de reboisement, existe encore un *fonds cantonal de reboisement*, dont le montant s'élevait, à la fin de l'an, à 45.597 fr.

Il n'y a pas beaucoup à dire sur les *cultures à demeure*, Xme chapitre du rapport. Les plantations ont comporté l'emploi de 288.000 plants, dont 50 % étaient des feuillus. De ce nombre, 72 % ont servi à de nouveaux boisements et 28 % au regarnissage de vides dans les forêts. Dans le IIme arrondissement, il a été établi 3837 m de clôtures, 8640 m de fossés d'irrigation, puis procédé à des opérations d'*écroutage* dans plusieurs forêts.

Chapitre XII. Travaux de défense et reboisements subventionnés. Laissant de côté les projets présentés et ceux à l'étude, nous nous

bornerons à signaler ici les travaux exécutés. Ceux-ci ont consisté en 10.797 m³ de murs et 4410 m de terrasses pour lutter contre l'avalanche, la dépense ayant comporté 300.100 fr.

Le chapitre suivant est celui concernant les *installations de transports* (chemins et routes). Là aussi, l'effort donné a été remarquable : on a construit 33 km de chemins, répartis sur neuf arrondissements, lesquels ont coûté environ 575.000 fr.

Au chapitre XIV, est contenue une intéressante récapitulation : c'est celle des *dépenses pour améliorations forestières de 1916 à 1930.* En voici le résumé :

Chemins, routes, téléférages (126 projets)	5.234.987 fr.
Travaux de défense et de reboisement (148 projets) . .	3.586.658 »
	8.821.645 fr.

La part de la Confédération et du canton dans cette dépense a été de 53 %, celle des propriétaires de 47 %.

«L'*aménagement des forêts publiques* avance à grands pas», peut-on lire au rapport, grâce en partie aux aménagistes auxiliaires. Voilà qui est hautement réjouissant.

Pendant l'exercice en cause, 23 plans d'aménagement ont été approuvés par le Conseil d'Etat (surface aménagée : 7891 ha). En continuant à cette belle allure, l'aménagement des forêts publiques du canton sera, dans peu d'années, chose faite.

Au chapitre XVIII, *dégâts et maladies,* il n'y a rien de particulier à relever. Les avalanches ont été peu dommageables; l'ouragan de novembre 1930 a renversé quantité de bois; l'incendie a ravagé surtout une étendue boisée de 8 ha à Sierre. Quant aux insectes, on a constaté une forte invasion de *bostryches* dans plusieurs communes de la vallée de Conches et à Orsières; la *processionnaire du pin* a pris une forte extension dans les forêts de Lens, d'Icogne et de Bovernier, et le *némate de l'épicéa* est apparu pour la première fois dans celles de Sembrancher.

Dans le monde des champignons, la température humide de l'année a favorisé le développement de plusieurs d'entr'eux provoquant des « rouilles » et la maladie de la « défoliation ».

Ce qui précède peut suffire et nous pouvons en rester là dans cette récapitulation de l'intéressant rapport de gestion. Il montre amplement la belle activité déployée aujourd'hui dans les sphères forestières du Valais. Il convient de noter qu'on en est redevable surtout à M. le conseiller d'Etat *Troilliet,* chef du Département forestier, à M. *Evéquoz,* chef du Service forestier et aussi à M. *E. Hess,* inspecteur forestier fédéral pour la Suisse romande, qui a su s'intéresser de façon particulière à l'amélioration des conditions forestières de ce beau canton. Tous, ainsi que leurs collaborateurs, méritent d'être félicités pour les résultats réjouissants qu'ils ont eu la satisfaction d'enregistrer. *H. Badoux.*

Etranger.

France. *Monsieur Henri Jobez, un ami des forêts et des forestiers.* Notre « Journal » peut bien faire une place à la mémoire d'un de ses fidèles abonnés étrangers qui, s'il ne fut pas un forestier de carrière, fut un ami sincère et éclairé des forêts et des forestiers.

Monsieur *Henri Jobez,* décédé en mai dernier, à l'âge de 68 ans, ingénieur sorti de l'Ecole des mines de Paris, appartenait à une ancienne famille de maîtres de forges et était resté lui-même intéressé dans d'importants établissements métallurgiques, tels que celui des Usines de St-Dizier.

A une époque, désormais révolue, où l'affinage du fer et de l'acier se faisait au charbon de bois, les maîtres de forges devaient s'assurer leur approvisionnement en charbon par la possession de vastes forêts qu'on traitait en taillis. Ainsi les ascendants de M. Jobez étaient-ils devenus propriétaires d'un important domaine forestier qu'on laissa s'enrésiner lorsque le charbon ne fut plus demandé; ce sont maintenant essentiellement des sapinières.

M. Jobez reconnut de bonne heure l'importance qu'il y avait à les aménager rationnellement. Etant entré en relations avec M. Gurnaud, l'inventeur de la Méthode du contrôle, dès 1887 il se proposa d'appliquer celle-ci dont, en sa qualité d'ingénieur, il avait su apprécier la tendance positive; il saisit l'importance des situations périodiques comparatives qui sont le propre de cette méthode, et d'assurer les moyens de les établir. M. Gurnaud le rapprocha d'amis suisses travaillés par les mêmes besoins. C'est de leur collaboration que sortit, en 1892, le « tarif conventionnel avec barême » qui simplifia beaucoup la procédure du contrôle et rendit possible la comparaison des situations des deux côtés du Jura. Dans le désir d'étendre les bases de l'expérimentation, M. Jobez eut, et réalisa dès 1906, la conception de la « Société du contrôle » constituée pour faire, dans les forêts acquises par elle, de la sylviculture expérimentale et contradictoire. Cherchant à en accélérer et à en assurer les procédés, il inventa et construisit un compas enregistreur.

Son intérêt pour la forêt et les questions s'y rattachant se manifesta aussi par la publication d'une mercuriale, par son assistance assidue aux assises de la Société vaudoise de sylviculture, dont il était membre; il eut encore le grand mérite de fonder, de concert avec Messieurs Viellard, Bouvet et Gazin, la Société forestière de Franche-Comté, à la direction de laquelle il participa de longues années; on sait l'essor magnifique que cette Société a pris et les services qu'elle rend à la cause des forêts.

Propriétaire d'une importante scierie, M. Jobez n'en savait pas moins s'intéresser à la forêt pour elle-même.

Si nous regrettons en M. Jobez l'ami dévoué des forêts dont il avait acquis une claire intelligence, nous le regrettons aussi comme ami de la Suisse à laquelle il ne ménageait pas ses sympathies; il disait

l'attrait que nos institutions démocratiques et la simplicité de nos mœurs exerçaient sur lui et il en donnait le témoignage avec une urbanité et une cordialité auxquelles sa haute stature prêtait un charme particulier. *H. By.*

BIBLIOGRAPHIE.

G. Huffel. **L'Aschbruch. Histoire d'une forêt communale de la Basse-Alsace.** Un volume in-8° de 83 pages, avec 3 planches hors texte. Impr. Berger-Levrault, à Nancy. 1931.

Monsieur *G. Huffel,* sous-directeur honoraire de l'Ecole forestière de Nancy, est assurément celui qui connaît le mieux l'histoire des forêts de France, plus particulièrement de celles de l'Alsace, son pays natal. Il se plaît à scruter les choses du passé, à fouiller dans les archives et à en déchiffrer les poussièreux parchemins. Nul mieux que lui ne s'entend à nous montrer l'évolution suivie par les forêts qui font aujourd'hui la joie du sylviculteur, à en dire les vicissitudes diverses. C'est tout plaisir de le suivre et de l'écouter racontant ce que furent, au cours des siècles écoulés, tant de massifs boisés dont il donne l'envie de faire plus ample connaissance. Ses descriptions, rédigées dans une langue claire et vivante, sont d'une lecture agréable.

Ce savant historien nous avait donné, il y a quelques années, un beau livre sur « la forêt sainte d'Haguenau ».

En voici un nouveau, non moins attrayant, consacré à une forêt de la même région, s'étendant au nord-est de la précédente, l'*Aschbruch.* Ce massif boisé, d'une étendue de 2800 ha., appartient aujourd'hui à quatre communes du Hattgau. Sa propriété remonte à une donation, vers la fin du Xe siècle, par l'impératrice Adelaïde, femme d'Othon le Grand et fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, à la marche du Hattgau. A partir de cette date reculée jusqu'à l'époque actuelle, que de changements dans les conditions de propriété, dans le traitement et l'aménagement de cette forêt; que de luttes et quel trésor de persévérance, de la part de ses propriétaires, pour le maintien ou le respect de leurs droits ! Tout ce que l'auteur a su en dire nous fait éprouver à nouveau le regret qu'en Suisse les recherches de cette nature restent si clairsemées et n'attirent pas davantage les chercheurs. Il y aurait pourtant beaucoup à dire, dans ce domaine, sur plusieurs forêts de notre pays.

En tout état de cause, M. Huffel vient de donner un nouvel exemple de son zèle et de son dévouement à l'étude des conditions forestières de son pays et de fournir un vrai modèle à suivre. Qu'il en soit félicité et remercié, et puisse-t-il trouver des imitateurs chez nous. *H. Badoux.*